

Hôtel de ville 59283 Raimbeaucourt

Délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire Article L 2122-22 du CGCT

ADVB Energie 2023

Demande de subvention

Le Maire de Raimbeaucourt,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 portant délégation d'attributions au Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT,

Vu le projet d'installation d'une pompe à chaleur au restaurant scolaire Louise Michel pour un montant de travaux estimé à 34 965 € HT,

ARRETE

<u>Article 1</u>: pour le projet d'installation d'une pompe à chaleur au restaurant scolaire Louise Michel, une subvention au titre de l'ADVB Energie 2023 est sollicitée avec un financement assuré comme suit :

- montant HT de l'opération : 34 965 €

demande ADVB Energie : 50 % : 17 482,50 €

autres subventions Etat : /autres subventions (Région) : /

- autofinancement : 50 % : 17 482,50 €

- emprunt

Un dossier de demande de subvention dont toutes les pièces seront signées par le Maire sera déposé auprès des

services du Département du Nord.

Article 3 : le Conseil Municipal sera informé de cette décision lors d'une prochaine réunion de Conseil Municipal

<u>Article 4</u> : la présente décision sera adressée à M. le Sous-préfet de Douai, insérée dans le registre des délibérations et publiée sur le site Internet de la commune.

Publié sur le site Internet de la commune le 10 mw 2013 Fait à Raimbeaucourt, Le 09 février 2023

Le Maire,

Alain MENSION